



Groupement des Parlementaires du Hainaut  
Saison 2022-2023  
PV n°04: réunion du 7 novembre 2022 à 19h00 à Fleurus

<p><b>Présents:</b> F. Appels, R. Appels, M. Fohal, A. Dupont, C. Grégoire, AM Sferrazza, P. Lecomte, <b>Excusé:</b> JM Tagliaferro, J. Lecrivain, <b>Invités présents:</b> J. Nivarlet, P. Thomas, S. Faraone, C. Notelaers, E. Laplume, A. Desmet <b>Invités excusés:</b> I. Delrue, B. Scherpereel</p>	<p>Jean-Marie Raquez</p>
---	--------------------------

1. Les membres ont pris connaissance des deux fiches envoyées par le Conseil d'administration concernant la réflexion à mener au sujet de la fédération elle-même et de son fonctionnement au sens large du terme. Ce projet sera présenté par le CDA lors de l'assemblée générale du 26/11/22 (projet fédération 2024). Le CDA demande aux groupements parlementaires l'adhésion au processus. Après échanges de vues, les membres donnent leur accord de principe pour participer à cette réflexion qu'ils souhaitent constructive. Ils soulignent entre autre que le timing semble très serré, mais ils souhaitent que des membres de clubs, experts dans certains domaines, se joignent à eux dans les groupes de travail.

2. Albert De Smet, secrétaire du Conseil judiciaire provincial, informe des difficultés rencontrées. Certains documents reçus sont incomplets. En outre certains documents ne sont pas numérotés et les dates de réception sont parfois manquantes, ce qui entraîne des difficultés de procédure. D'ailleurs, certains rapports ou plaintes devraient alors faire l'objet d'un classement sans suite. (A noter que le secrétariat général respecte scrupuleusement les directives reçues) P. Thomas prend note des considérations émises et en fera part au CDA.

3. Concernant le PM 12 (indemnités de formation) certains problèmes subsistent, en particulier ceux concernant des clubs dont des joueurs ont été mutés vers un autre club durant la période COVID et qui jouent maintenant en seniors dans leur nouveau club alors qu'aucune indemnité de formation n'a été payée. Il est précisé à nouveau qu'il est nécessaire qu'il y ait mutation pour que soit activée le processus de paiement des indemnités (c'est l'élément déclencheur) La question qui se pose maintenant est d'écrire une modification aux textes pour prendre en compte une «année zéro» pour résoudre ce genre de questions.

4. M. Fohal donne lecture de deux questions posées par des clubs et des réponses reçues. L'une concerne l'émission de la note de crédit de régularisation des frais de formation. P. Thomas répond que ces notes de crédit partiront fin du mois. L'autre question est relative aux projets de modifications du règlement du championnat des jeunes régionaux en prévision de la prochaine saison, la présidente du département championnat a répondu que l'étude était toujours en cours avec la direction technique et que nous serions tenus au courant dès que possible. Les trois membres du CDA présents confirment n'avoir reçu aucune information à ce sujet.

5. Divers: - P. Lecomte informe de la réunion du département détection-formation qui organisera deux JRJ (en janvier en province de Namur) et en mars (à Jumet) Il informe également qu'une réunion de la commission financière est prévue le 11/11/22

- une question est posée concernant des cas d'exagération des frais de déplacement par certains arbitres, P. Thomas répond qu'il est dans les projets d'automatiser ces calculs dès que possible.

- il est rappelé que les réunions décentralisées avec les clubs sont à organiser: vu l'actualité de l'assemblée générale, celles-ci seont à prévoir entre le 20 janvier 2023 et le 28 février 2023.

Fin de la réunion à 20h50.

Prochaine réunion: sera déterminée en fonction de l'actualité, en vue de constituer les groupes de travail (voir point 1) probablement juste après l'assemblée générale.

Fabrice Appels, Président

Michel Fohal, secrétaire.